

Réf: Dossier 394810

Avis de constitution

SOCIETE « KARIM ALASSANE MARIAM TRANSPORT » en abrégé «
K.A.M.T. »

Siège ABIDJAN YOPOUGON COOPEC ANANERAIE
2ÈME ÉTAGE DE L'IMMEUBLE CDCI, Lot 1841, Ilot 80

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 13/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KARIM ALASSANE MARIAM
TRANSPORT » en abrégé « K.A.M.T. »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Transport terrestre
- Logistique
- Commerce

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON COOPEC ANANERAIE
2ÈME ÉTAGE DE L'IMMEUBLE CDCI, Lot 1841, Ilot 80

Dirigeant(s) M KONATE ABDOUL KARIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03380 du 25/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19300/GTCA/RC/2025 du 25/03/2025

